



Rossinière, le 22 mai 2025

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIERE**

\*

Conseil communal  
de et à  
1658 Rossinière

**Préavis n° 02/2025 de la Municipalité au Conseil Communal concernant les comptes et la gestion 2024**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, en vue de leur approbation, les comptes et la gestion des biens communaux pour l'année 2024.

La situation mondiale dans laquelle nous évoluons aujourd'hui est totalement imprévisible et la Suisse tente de s'adapter tant bien que mal à tous les niveaux. A l'échelle communale, les conséquences paraissent moindres, nos comptes sont d'ailleurs à nouveau positifs cette année, mais les effets risquent de se faire sentir rétroactivement ces prochaines années, d'autant plus que les finances cantonales ne sont pas au beau fixe.

Dans l'ensemble, le budget a bien été respecté, pour la quatrième année consécutive les comptes sont dans les chiffres noirs. Ce résultat positif s'explique notamment cette année par un important revenu exceptionnel de l'impôt sur les successions et donations de plus de CHF 600'000.00 supérieur à la moyenne normale. Bien que la moitié de cette somme soit absorbée par une augmentation de notre participation à la cohésion sociale engendrée par la péréquation, ce contexte financier positif permet tout de même de créer des provisions d'un montant d'environ CHF 200'000.00.

Les comptes 2024 se soldent finalement sur un excédent de revenus de CHF 9'189.74.

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif se montent à CHF 210'134.18 et les attributions aux fonds de réserve à CHF 212'336.10.

Les prélèvements sur fonds de réserve se chiffrent à CHF 338'300.12, soit une marge d'autofinancement positive de CHF 93'359.90.

L'endettement de la commune s'élève à CHF 3'484'650.72 au 31 décembre 2024.

Les commentaires à gauche des comptes devraient permettre d'apporter plus de clarté aux chiffres pour la bonne compréhension des conseillères et conseillers.

La Fiduciaire FIDAL SA a procédé au contrôle des comptes le 30 avril 2025 et en recommande l'adoption tels que présentés. L'organe de révision a établi un rapport à l'intention du Conseil Communal qui est joint aux comptes. Le tableau des investissements est présenté selon les directives de l'Administration cantonale des finances.

La Municipalité a, quant à elle, adopté ces comptes lors de la séance du 20 mai 2025, avec remerciements à la boursière, Mme Christine Pilet, pour leur clarté et leur précision.

L'exécutif s'est réuni à 48 reprises en 2024. Les sujets abordés durant l'année ont touché tous les dicastères et ont demandé une implication importante de la part de chaque municipal.

Lors des séances du Conseil Communal en 2024, la Municipalité a sollicité l'aval du législatif pour les préavis suivants :

Préavis n° 01/2024	Adoption du Plan d'affectation communal PACOM
Préavis n° 02/2024	Demande de crédit pour la réfection du pont « Rose-Marie » à la Tine – Etape IV
Préavis n° 03/2024	Comptes et gestion 2023
Préavis n° 04/2024	Vente d'une partie de la parcelle RF 850 propriété de la Commune de Rossinière comprenant la gare (ECA 92) et l'ancien atelier du MOB (ECA 93) à la Compagnie du Chemin de Fer Montreux Oberland Bernois SA
Préavis n° 05/2024	Modification du Règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
Préavis n° 06/2024	Arrêté d'imposition 2025
Préavis n° 07/2024	Budget 2025
Préavis n° 08/2024	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA)

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son professionnalisme et son efficacité et souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire adjointe aux services de la bourse et de l'administration communale, Mme Estelle Morier.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- 1. Accepter les comptes 2024 tels que présentés.**
- 2. Accepter la gestion 2024 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.**

